

Allianz 

ALLIANZ COMMERCIAL

Allianz
Assurcargos



Notre solution pour assurer les marchandises transportées

Vous êtes entrepreneur et vous dirigez une entreprise commerciale ou industrielle ?

Dans le cadre de vos activités, vous achetez, vendez des biens ?

Vous confiez vos approvisionnements et votre production à un professionnel du transport qui les achemine à destination ?

Vous utilisez des véhicules pour transporter vous-même du matériel, des marchandises ?

Le transport est une phase incontournable dans l'activité de votre entreprise et un élément fondamental de l'acte commercial.

Mais quels sont les risques ?

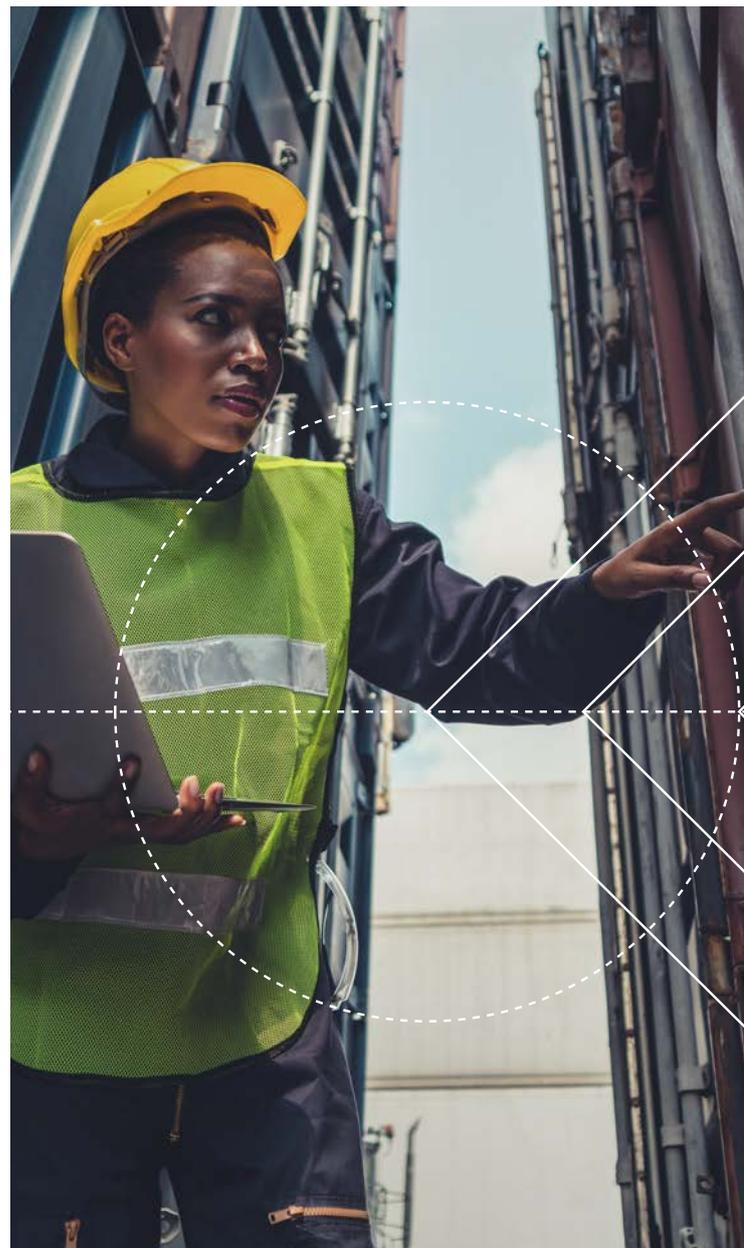
- Lorsque vous confiez vos marchandises à un professionnel du transport, celles-ci peuvent être détériorées, perdues ou volées au cours de leur transport. Selon leur destination, la chaîne de transport peut impliquer une multitude d'intervenants. Ces professionnels ont, chacun leur tour, la charge de votre marchandise et engagent leur responsabilité. Cependant, la responsabilité des transporteurs est limitée et les cas d'exonération sont nombreux. Ainsi en cas de perte ou de détérioration de biens à forte valeur ajoutée, l'indemnisation que vous percevrez sera inférieure à leur valeur réelle.
- Lorsque vous utilisez vos véhicules professionnels, les biens que vous transportez sont exposés à de nombreux risques : votre matériel peut être volé, les marchandises détériorées au cours de leur chargement ou de leur déchargement ou endommagées au cours d'un accident...

Et quelles conséquences pour votre entreprise ?

- Si vos produits arrivent détériorés, vous devez relancer la fabrication et les expédier à nouveau.
- Votre client peut décider de diversifier ses sources d'approvisionnement ou de changer de fournisseur...

Dans tous les cas, votre activité est perturbée : perte de temps, coûts supplémentaires, insatisfaction de votre client...

La relation commerciale se trouve soudainement entachée, l'image de votre entreprise affectée.





Allianz Assurcargo : la solution pour vos transports de marchandises

L'assurance indispensable pour garantir vos marchandises transportées à leur juste valeur.

Pour quelle entreprise ?

Allianz Assurcargo permet de répondre, en un seul contrat, à l'ensemble des besoins d'assurances transport de l'entreprise lorsqu'elle :

- Confie des marchandises, des matériels et objets à un professionnel du transport **quel que soit le mode de transport** (assurance Facultés).
- Les déplace elle-même au moyen de véhicules dont elle a l'usage (transport vers des sous-traitants, entre ses différents sites...).

Quels sont les biens garantis ?

- Les marchandises, les approvisionnements, les matériels et objets transportés.
- Les objets et effets personnels lors de vos séjours en déplacements professionnels.
- Les biens présentés à une exposition ou un salon professionnel.



Quelles sont les garanties ?

Deux formules permettent d'adapter le contrat aux besoins de votre entreprise :

- La formule « Tous risques ».
- La formule « Événements caractérisés
- Accidents, Incendie, Événements naturels, Vol ».

Les marchandises reçues ou expédiées par votre entreprise sont assurées contre les dommages pouvant survenir pendant leur transport ou leur stockage en séjour intermédiaire.

Elles sont garanties à partir du point de départ jusqu'à leur lieu de destination lorsqu'elles sont remises par le dernier transporteur.

Les biens transportés sont **garantis à hauteur de leur valeur**.

Où s'appliquent les garanties ?

L'étendue territoriale est définie en fonction de vos besoins.

Pourquoi choisir Allianz Assurcargo ?

- Il garantit le transport des biens confiés à un professionnel et le Transport pour Propre Compte **en un seul contrat**.
- **Il sécurise toutes les étapes du transport :** chargement, déchargement, transport et stockage des biens en séjours intermédiaires, quel que soit le mode de transport.
- Pour le transport confié à des professionnels :
 - La durée de garantie est de 60 jours suivant la date de mise à disposition par le dernier transporteur (15 jours usuellement dans les contrats de transport).
 - Les séjours intermédiaires sont couverts automatiquement pendant 60 jours sans surprime (contre 30 jours selon les usages du marché).
- Pour les biens présentés à une exposition : ils sont garantis automatiquement pendant 30 jours pour les séjours en exposition.
- Pour les collections, les objets et effets personnels : ils sont garantis pendant 15 jours lors des séjours en déplacements professionnels.



Entrenez en toute sécurité

Allianz, partenaire privilégié des entreprises

La solidité d'un grand Groupe

Allianz est un acteur majeur de l'assurance et des services financiers dans plus de 70 pays avec une des meilleures solvabilités et notations financières du marché.

N°1 mondial en assurances de biens et de responsabilités, expert en risques industriels, le Groupe Allianz dispose d'une compétence reconnue sur le marché des risques d'entreprises.

Allianz en France

Allianz propose une offre d'assurance complète lui permettant de répondre à l'ensemble des besoins de ses clients.

Allianz dispose de savoir-faire spécifiques en risques d'entreprises et offre à ses clients des solutions pointues en termes de prévention, d'assurances Dommages, Responsabilité Civile, Responsabilités des dirigeants, Individuelle Accidents, Objets d'art et Risques Spéciaux, Flottes Automobiles, Construction ou Transport de marchandises, en France ou à l'export, pour ses clients qui développent une activité à l'étranger.



Plus d'information sur [allianz.fr/entreprise](https://www.allianz.fr/entreprise)

Pour de plus amples renseignements, votre conseiller Allianz est à votre disposition.



Allianz IARD

Entreprise régie par le Code des assurances
Société anonyme au capital de 991.967.200 euros
Siège social : 1 cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex
542 110 291 R.C.S. Nanterre

www.allianz.fr

Document à caractère publicitaire. Ne pas jeter sur la voie publique.

